

Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence

L'Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence

www.hmap.fr

recrute son/sa:

Directeur(rice) musical(e)

Association centenaire située à Aix-en-Provence dans le Département des Bouches-du-Rhône, elle est aujourd'hui connue sous le nom d'Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence (HMAP). À ce jour, l'activité unique de l'association réside dans le fonctionnement et la gestion de l'orchestre d'harmonie qui réunit environ 50 musiciens amateurs de bon niveau. Elle se propose, par ses activités tant musicales qu'associatives, de porter la musique à vent de qualité comme vecteur d'animation musicale.

L'association ne gère pas d'école de musique. Le recrutement des musiciens est permanent et l'orchestre ouvre ses rangs aux étudiants français et étrangers qui, éloignés de leurs pays ou régions d'origine pendant la durée de leurs études, souhaitent toutefois entretenir ou poursuivre leurs activités musicales.

Compte tenu de la diversité de profils des musiciens qui la composent, l'HMAP est aussi un lieu de rencontre et de mise en réseau. Son implication dans la vie du territoire est essentielle, confortée en cela par les relations qui la lie à la ville d'Aix-en-Provence et au département des Bouches-du-Rhône.

L'orchestre est accueilli, pour ses répétitions et réunions, au sein du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence, et sollicite son auditorium pour son concert de fin d'année dit de Ste Cécile.

L'orchestre donne une quinzaine de concerts par année (intérieur/extérieur) sur le département. A ce jour ces concerts se concentrent sur les métropoles aixoise et marseillaise. Des déplacements sont régulièrement organisés, en France ou à l'étranger, dans le cadre d'échanges ou d'invitations.

Les répétitions se tiennent chaque semaine le jeudi soir de 20h30 à 22h30 au conservatoire de la ville (avec une répétition exceptionnelle 1 dimanche matin/an, en préparation du concert de Sainte Cécile). A ce jour, les répétitions ont lieu une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires. Les vacances de l'orchestre sont en général de la première semaine de juillet à fin août.

La programmation musicale (programme renouvelé par moitié tous les six mois) est discutée en conseil d'administration sur proposition du chef d'orchestre, des membres du CA et des musiciens.

Quelques aspects de la vie associative sont disponibles sur notre site : www.hmap.fr

DESCRIPTION DE LA MISSION

Direction musicale de l'orchestre

- Diriger l'orchestre pendant toutes les répétitions, concerts, animations et prestations officielles
- Préparer les programmations musicales en collaboration avec le conseil d'administration
- Assurer les relations avec le conservatoire et les autres structures musicales du département, en concertation avec le CA.

Direction artistique de l'association, en lien avec le conseil d'administration

- Participer à la définition du projet artistique global en mettant l'accent sur la reconnaissance des spécificités et la qualité des orchestres à vent,
- Représenter l'orchestre auprès des réseaux musicaux et structures partenaires, pour la promotion de l'orchestre et l'élaboration de projets spécifiques
- Peut être amené à représenter l'orchestre auprès des collectivités locales.

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION

La fonction de directeur(rice) musical(e) est à ce jour une fonction non rémunérée, faisant l'objet d'un défraiement.

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Vous êtes diplômé(e) d'une structure d'enseignement musical en pratique instrumentale et/ou de direction d'ensembles musicaux
- Vous témoignez d'une expérience significative dans la direction d'orchestre d'amateurs de haut niveau
- Vous êtes doté(e) de bonnes qualités relationnelles, vous savez conduire avec aisance un travail collectif
- Vous manifestez une attitude positive propre à incarner un projet artistique et le partager avec les musiciens et les partenaires
- Vous saurez proposer une diversité de styles musicaux, diversité qui est à ce jour, une caractéristique des programmes de l'orchestre
- Pour réussir pleinement votre mission, vous saurez faire preuve de créativité dans la conception des programmes et des projets, et de pédagogie dans leur mise en œuvre

Un engagement sur le moyen/long terme sera un atout nécessaire à la conduite de votre mission.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidatures, sous forme d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation, doivent être adressées pour le **28 septembre 2018** dernier délai, à :

Monsieur le Président
Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence
Conservatoire Darius Milhaud
15 rue Gabriel Dussurget
13100 Aix-en-Provence

Les candidatures seront envoyées par courrier ou par e-mail à l'adresse : contact@hmap.fr au format PDF.

Les candidats(es) retenus(es) pour le premier tour participeront à un entretien avec les membres du CA en octobre/novembre 2018. Les candidats(es) retenus(es) pour le second tour seront invités(es) à diriger une répétition test avec l'orchestre sur une œuvre jouée par l'orchestre durant la saison 2017-2018, et une œuvre proposée en vue du concert de fin d'année 2018.

La prise de fonction est souhaitée au premier semestre 2019

CONTACT : Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence
Georges BUISSON Vice Président HMAP : 06-60-35-46-36
